VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TOUJOURS POSITIF APRÈS PLUS D'UN MOIS SANS FUMER

Par Profil supprimé Postée le 01/02/2018 16:52

Bonjour,

Suite a une obligation du tribunal, mon compagnon doit arrêter de fumer le cannabis. Depuis fin novembre, il a fortement diminuer et a arrêter complètement vers le 10 - 15 décembre. Des prises de sang on été réaliser, elles ont fortement diminuer.

La premiere prise de sang le 18 décembre 2017 indique :

Delta-9-Tétrahydrocannabinol : 0.8
Acide 1 1 -nor-delta-9-THC-9-COOH : 4.2
1 1 -hydroxy-delta-9-tétrahydrocannabinol <0.5

La seconde en date du 15 janvier 2018 indique :

Delta-9-Tétrahydrocannabinol : 0.67
Acide 1 1 -nor-delta-9-THC-9-COOH : 4.6
1 1 -hydroxy-delta-9-tétrahydrocannabinol <0.5

J'aimerais savoir comment cela se fait que l'acide 11 COOH Augmente alors que le Delta 9 Tétrahydrocannabinol diminue alors qu'il a arrêter ?

En vue de ces analyse, le tribunal à condamné mon compagnon a un an d'emprisonnement au motif qu'il fumais toujours et qu'l n'y ai pas de preuve qu'il ait réellement arrêter.

Mise en ligne le 02/02/2018

Bonjour,

Chaque drogue consommée laisse dans l'organisme des traces qui pourront être retrouvées, selon les cas, dans l'urine, le sang, l'air expiré, la salive, la sueur, les cheveux. Ces traces peuvent rester présentes bien au-delà de la période où l'effet des drogues se manifeste.

En effet, la métabolite de la drogue consommée varie selon les consommateurs et le test de dépistage a pour vocation de constater une consommation et, éventuellement, d'en mesurer l'importance. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'augmentation de l'acide 11 COOH de votre ami.

D'autre part la seule présence de cannabis si infime soit elle, constitue une infraction.

Si vous souhaitez plus de détails sur la dégradation du cannabis dans l'organisme, nous vous suggérons de consulter des spécialistes, médecins ou pharmaciens, les études scientifiques sur ce point ne relevant hélas pas de nos compétences.

Nous vous avons mis quelques adresses de centres d'addictologie où vous pourriez rencontrer des spécialistes dans votre département de résidence.

Bonnes démarche et cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 50- CSAPA D'AVRANCHES

24 Avenue du Quesnoy
St MARTIN DES CHAMPS
50300 AVRANCHES

Tél : 02 33 58 63 04
Site web : www.addictions-france.org
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h -18h. Fermeture le mardi matin
Consultat° jeunes consommateurs : Consultation sur rendez-vous des jeunes de 12-25 ans avec/sans entourage.
COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) PRESQU'ILE

10 rue de Franche Comté
50130 CHERBOURG

Tél : 02 33 10 03 03
Site web : www.fbs50.fr/addictologie/soins-ambulatoires-et-consultation
Accueil du public : Lundi au vendredi 9h30-12h30 et de 13h30 à 17h30
Substitution : Délivrance de substitution pour les usagers suivis au centre de 10h30 à 12h45
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur place et sur rendez-vous. Deux autres lieux de consultations: Maison de quartier les Puzzles à Équeurdreville et à la Maison de quartier le Totem à Cherbourg en Cotentin, sur rendez les mercredis après-midi.

Voir la fiche détaillée

CSAPA PRESQU'ILE-CENTRE EPIDAURE: COUTANCES

27, rue des Teintures
50200 COUTANCES

Tél : 02 33 47 40 07
Site web : www.fbs50.fr/addictologie/soins-ambulatoires-et-consultation
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h-12h30 et de 13h30 à 16h30.
COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée